



ANNEXE 1

MODALITES D'ADHESION

A) Cotisations :

	Membre adhérent	Depuis 2011
Cotisation fixe annuelle	0,20 % du chiffre d'affaires de l'année précédente plafonnée à 3 050,00 €	Une ristourne de 30% est votée par le Conseil d'Administration.

Pour les adhésions en milieu d'année, un prorata mensuel sera appliqué avec un minimum de trois mois.

Le décompte vous sera envoyé après validation de votre dossier par le C.A.

B) Dossier du candidat :

Tout d'abord le candidat doit apporter la preuve qu'il respecte bien les critères demandés et pour cela le postulant doit fournir les documents suivants :

Pour prouver le critère 1°, adhérent FNTP ou FFB

- **S'il est affilié aux Travaux Publics FNTP** : Tout document le justifiant (photocopie de la carte professionnelle TP ou bordereau de versement des cotisations congés payés, intempéries, CCCA et OPPBTP à la caisse des Congés Payés),
- **S'il est affilié au Bâtiment FFB** : Tout document le justifiant (photocopie de la carte professionnelle QUALIBAT ou du bordereau de versement des cotisations congés payés, intempéries, CCCA et OPPBTP à la caisse des Congés Payés),

Pour prouver le critère 2°, être à jour des cotisations

- Fournir l'imprimé DC7 – Cerfa n° 3666



C) Retour du dossier :

Pour présenter votre demande d'adhésion au Conseil d'administration du SFETH, il faut nous retourner :

- Un courrier de demande d'adhésion sur papier libre
- La fiche de renseignement dûment complétée,
- Une présentation de votre société (plaquette etc.)